

sant pour les épreuves. Le fait est tellement reconnu en Angleterre que les fermiers se gardent bien d'acquiescer les instruments primés. Il faut entendre par instrument primé, le modèle exhibé.

Cette révélation significative, et que, quoiqu'il advienne, nous n'hésitons pas à signaler dans l'intérêt de nos lecteurs, est-elle de nature à fournir une arme de plus contre le principe même des exhibitions ? Nous ne le pensons pas ; elle est plutôt propre à justifier ce que nous avons dit dans notre Chronique de janvier au sujet des exhibitions de comté, que s'il est des griefs possible contre elles, ces griefs ne sont pas exceptionnels, qu'ils sont au contraire communs aux exhibitions en général, même dans les lieux où leur fondation est de bien plus vieille date qu'en Canada.

Cette différence de date mérite d'être considérée, si, d'un autre côté, on juge des progrès de notre culture par comparaison à ceux existants dans les vieux pays. Nous nous y arrêterons un moment ; et cette courte observation éclairera peut être d'elle même cette expression d'*institution naissante* que nous avons employée dans notre précédent numéro par rapport à nos sociétés de comté, expression contre laquelle le *Franco-Canadien* a cru devoir protester dans un nouvel article.

En France, il faut remonter loin, en 1785, pour trouver les premières traces de ses comices, qui sont, chez elle, ce que sont chez nous les sociétés de comté. Leur essor a été paralysé, sans doute, pendant les guerres de la république et de l'empire. Mais combien d'années de paix se sont écoulées depuis 1815, époque de la Restauration ?

Vers 1825, il s'en forma, voyons-nous, sur divers points du territoire ; et dès 1830 leur développement fut considérable.

Or, nos sociétés remontent à 12 ans, soit ; est-il juste, néanmoins, de leur demander des services analogues à ceux rendus par des institutions qui fonctionnent depuis plus de 40 ans ? Car si ce n'est cela qu'on en exige, que sera-ce ? On ne peut prétendre que le pays est exactement aujourd'hui ce qu'il était il y a 12 ans. Un progrès certain, manifeste, sensible, mais dans le cercle du possible, se révèle incontestablement. D'où vient-il ? A qui ou à quoi l'attribuer ?

On ne nie pas en France l'influence des comices sur l'agriculture, bien qu'ils datent de plus de 40 ans et que les progrès qu'ils ont excités sont loin encore d'égaliser ceux atteints en Allemagne, en Belgique, en Hollande et surtout en Angleterre. Non, on ne nie pas cette influence ; on la proclame au contraire de toutes parts, et on continue à en activer l'action *concurrentement* avec celle des écoles et des concours régionaux.

Nous souhaitons une semblable organisation qui, dans tous ses degrés, tend à généraliser le progrès ; et les exhibitions de comté en sont un élément essentiel, car plus que celles de district ou de région, elles sont accessibles à la petite et à la moyenne classes des cultivateurs. C'est uniquement ce qui nous a porté à discuter l'article du *Franco-Canadien*.

Dans sa réplique, en expliquant sa pensée sur les écoles de comté, ce journal en modifie pleinement la portée. Leur établissement devient une question d'opportunité. Des souscriptions subviendraient seules aux dépenses des exhibitions,